

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
 le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
 nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
 de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
 Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
 Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
 Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
 M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
 M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
 M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.021

Objet de la délibération

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET
 ANNEXE TOURISME**

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2022 en séance ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Tourisme dressé par le Comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Il doit être voté préalablement au compte administratif du même budget.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 255,35	75 618,84	87 874,79
Titres de recette émis (b)	12 255,50	45 469,39	57 724,89
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	12 255,50	45 469,39	57 724,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 255,35	75 618,84	87 874,79
Mandats émis (f)	15 932,23	28 331,09	44 263,32
Annulations de mandats (g)		28,41	28,41
Depenses nettes (h = f - g)	15 932,23	28 302,68	44 234,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 166,71	13 489,98
(h - d) Déficit	3 676,73		

Aussi,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable public pour le budget annexe Tourisme, joint en annexe,

Considérant que le compte de gestion 2022 est conforme au compte administratif de ce même exercice ;

Vu l'avis de la Commission AFRAC du 23 mars 2023 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public pour le budget annexe Tourisme ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,




Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.